



## Spécial Ours et pastoralisme

### Pourquoi protéger l'ours ?

L'ours est le plus grand mammifère sauvage de France. A ce titre, il mérite toute notre attention, d'autant plus qu'il serait difficile à un pays comme le nôtre de donner des leçons pour la sauvegarde des espèces menacées dans le monde, si l'on ne faisait rien pour sauver notre dernier grand fauve d'Europe.

Le programme de réintroduction de l'ours brun dans les Pyrénées centrales constitue un premier pas vers la reconstitution de la dynamique de cette espèce, dans une région où elle vivait encore tout récemment. Il convient aujourd'hui de tout mettre en œuvre pour réussir cette aventure difficile, tant sur le plan biologique qu'humain !

Les pyrénéens ont une responsabilité importante dans la sauvegarde de cette espèce, dont la survie dépend de sa cohabitation avec les activités humaines (notamment l'élevage) et d'une bonne gestion de ses milieux de vie. Car l'ours est très exigeant quant à la qualité et la tranquillité de son habitat et ne supporte pas des dégradations trop fortes de son biotope (dérangements par certaines activités humaines, cloisonnement par les pistes, les routes et les aménagements lourds...).

Sa présence est donc le signe de la bonne santé du milieu montagnard qu'il occupe, et qui constitue son dernier refuge. Sa régression et celle d'autres espèces comme le grand tétras, marque en revanche le déclin irréversible d'une grande diversité d'espaces naturels et du cortège faunistique et floristique qui font la richesse des Pyrénées.

Il ne tient qu'à nous de conserver à l'état sauvage un des plus beaux fleurons de notre patrimoine naturel et culturel ! Car si les derniers ours venaient à disparaître, c'est, « toute une dimension de l'âme de ces montagnes vivantes qui sombrerait définitivement » (1) !

(1) (« la vallée d'Aspe raconte l'ours, témoignages recueillis en 1980 par François Lalanne »).



### 6 ours dans les Pyrénées centrales

Les Pyrénées centrales et Orientales abritent une population d'ours issus des Alpes Juliennes de Slovénie, appartenant à une souche génétiquement proche de l'ours des Pyrénées.

**ZIVA**, femelle de 9 ans, lâchée le 19 mai 1996 a donné naissance début 1997 à deux oursons qui sont aujourd'hui émancipés.

**MELLBA**, femelle âgée de 4 à 5 ans lors de son lâcher le 6 juin 1996, disparue le 27 septembre 1997. Elle a aussi donné naissance à deux oursons qui ont survécu à la mort accidentelle de leur mère.

**PYROS**, un mâle de 235 kg lors de son lâcher, est venu rejoindre les deux ourses le 2 mai 1997.

La population s'élève actuellement à 2 adultes et 4 jeunes. Elle est encore très fragile, compte tenu des risques de mortalité, malgré la survie inespérée des oursons de Mellba et malgré l'espoir de voir de nouvelles naissances.

Une recherche d'indices de présence d'ours peut-elle constituer une méthode de suivi efficace pour localiser les animaux réintroduits ? Réponse : oui, grâce au réseau ours brun de l'Office National de la Chasse. Créé au début des années 80, il regroupe 143 volontaires, agents de l'administration (ONC, ONF, DIREN, Fédérations de chasse, Parc National des Pyrénées) et naturalistes bénévoles (du Fonds d'Intervention Eco-Pastoral et de l'Association Nature Comminges), répartis sur l'ensemble du versant nord des Pyrénées. Un réseau ours brun existe aussi du côté espagnol.

### Le réseau ours brun : une méthode de suivi exemplaire !

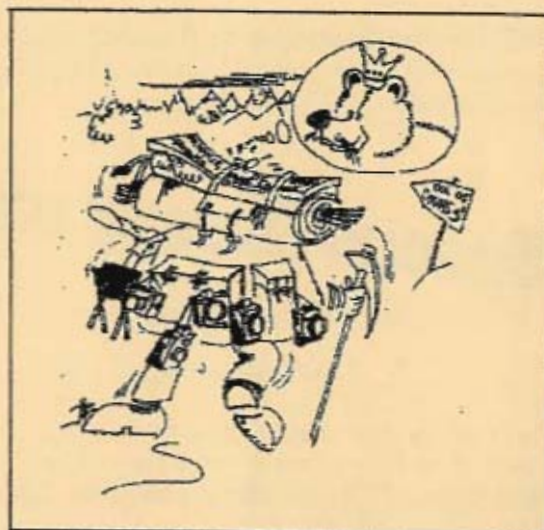
Le suivi des populations d'ours a pour objectif de dresser l'aire de distribution géographique et de localiser les traces d'activités saisonnières des ours, afin d'épauler l'équipe de suivi sur le terrain. Il consiste en une minutieuse recherche d'indices : empreintes de pattes (dont la largeur varie selon l'âge et les individus de 7 à 15 centimètres), troncs rayés par les griffades, crottes, poils accrochés sur les écorces, fourmières éventrées, pierres retournées, charognes. Les témoignages sont ensuite authentifiés au terme d'un protocole très rigoureux, par croisement de plusieurs données (observations visuelles, analyses génétiques de poils et crottes).

### Résultats

Le système de suivi a permis d'établir le domaine vital des ours qui s'étend entre Haute-Garonne, Ariège, Hautes-Pyrénées et Catalogne. Ces chiffres évoluent en raison des très grands déplacements de certains ours, à tel point que le domaine vital s'étend à présent jusqu'aux confins de l'Aude et des Pyrénées-Orientales. On distingue aussi une zone de présence occasionnelle (ou « d'errance ») et une zone de présence régulière (sites les plus fréquentés depuis le lâcher). Le suivi a permis aussi la délimitation géographique de zones vitales (tanières, zones d'alimentation, de reproduction et d'élevage des jeunes), véritables « zones clés » pour l'espèce.

### L'Association Nature Comminges au réseau ours brun

L'Association Nature Comminges est membre du réseau ours brun depuis 1997. Elle a participé à plus d'une centaine de sorties sur le terrain, dont les journées O.R.S.O (du 28 au 30 avril derniers). Au cours des sorties régulières sur des secteurs géographiques définis à l'avance, plusieurs indices ont été trouvés puis soumis à expertise. Des résultats sont toujours en attente.



### Une activité de recherche responsable

Le suivi des populations d'ours est une activité à finalité scientifique qui s'attache à minimiser ses impacts sur la nature environnante. Nulle dégradation ne doit subsister durablement après notre passage. Nul dérangement inutile ne doit venir perturber la faune sauvage où gêner les activités humaines (élevage) s'exerçant sur le milieu naturel que nous parcourons. Les sites vitaux de la faune ne doivent pas être perturbés. Par des recherches attentives et respectueuses, nous apprenons peu à peu à nous familiariser avec une nature que nous devons laisser intacte pour ceux qui nous suivent. Le suivi débouche donc tout naturellement sur un effort pour responsabiliser tous ceux qui fréquentent la montagne : des randonneurs de plus en plus nombreux dans les zones sensibles, certains chasseurs d'images en quête de notoriété publique, certains chasseurs, sans parler des amateurs de trails qui dérangent les bêtes et les obligent à se réfugier dans des gîtes reculés. Toutes ces pratiques qui ont une incidence de plus en plus forte sur les zones à ours, devraient être réglementées, coordonnées dans l'espace et dans le temps de manière à assurer la tranquillité de cette espèce protégée et sa survie.

### Contre la phobie de l'ours !

Au cours de vos randonnées, vous n'avez quasiment aucune chance de rencontrer l'ours qui, dans son intérêt comme dans celui de l'homme, ne doit pas être approché. La pression exercée par de multiples activités humaines à des époques cruciales pour la vie des ours, peut occasionner un stress, faisant naître ainsi des situations où les risques de conflit avec l'homme sont possibles. Ainsi, la chasse à la battue, basée sur l'affolement du gibier sur un large secteur, met en péril la vie de l'ours à une époque cruciale où il doit faire le plein de réserves nutritives pour affronter le jeûne hivernal. Ce péril est encore plus grand si l'ours est blessé, où s'il s'agit d'une femelle accompagnée de ses oursons, d'un ours surpris en train de consommer une carcasse, d'un ours surpris par un chien, ou lorsque un ours est dérangé dans sa tanière hivernale. Ainsi, avant d'entretenir la phobie de l'ours commençons par limiter au maximum les dérangements en organisant au mieux nos sorties !

# Gestion et protection de l'habitat de l'ours



## Constat d'échec

L'état des lieux dans les années 80 indiquait qu'il ne restait que 6 à 8 ours autochtones qui fréquentaient les confins des Hautes-Pyrénées, de la Haute-Garonne, de l'Ariège et des Pyrénées-Orientales : une population constituée d'animaux âgés, répartie sur plusieurs noyaux isolés, avec un taux de natalité extrêmement bas, incapable de compenser les pertes. En 1991, il ne restait plus qu'un seul individu erratique, dernier rescapé de la petite population qui, 10 ans auparavant, laissait dans ces montagnes, de superbes traces d'activité dans la hêtraie sapinière et les pâturages. Quelles sont les causes de ce déclin ? L'ours a été associé à un animal nuisible, ce qui a justifié empoisonnements, chasse et braconnage ! Mais, c'est sans oublier les multiples dégradations de l'habitat qui ont largement affaibli la dynamique de l'espèce. L'exploitation forestière lourde, la création de routes et de pistes favorisant la pénétration humaine, ont cloisonné ces espaces d'altitude, réduisant ainsi progressivement l'aire occupée par la faune. L'ours, le grand tétras sont décantonnés, dérangés dans leur recherche de nourriture, leur quête de partenaire, et peuvent difficilement mener à bien leur reproduction et leur sécurité !

## Gestion forestière

La gestion des forêts est actuellement face à de nouveaux défis. Elle doit désormais veiller à l'équilibre entre les diverses fonctions de la forêt : maintien de la diversité biologique, production de bois et accueil du public. A ce titre, elle implique nécessairement la gestion et la conservation de l'habitat de l'ours brun, animal essentiellement forestier. Une gestion du plantigrade à l'état sauvage n'est cohérente que si elle permet de conserver l'intégrité territoriale (continuité forestière, tranquillité) de l'habitat et une grande diversité de milieux susceptibles de satisfaire les besoins élémentaires de l'animal (alimentation, repos, sécurité). Les forêts doivent donc être gérées par massif, afin d'instaurer un partage de l'espace et du temps entre les coupes forestières et l'habitat de l'ours. Les centres d'activité de la faune et les sites vitaux de l'ours (telles les zones de tanières, d'alimentation, de reproduction, les corridors avec passage obligé) ne doivent pas être exploités ou aménagés, afin de ne pas accentuer la fragmentation du milieu. Le programme LIFE prévoit le rachat éventuel des coupes pour en différer l'exploitation, en fonction des déplacements des ours. Il convient alors d'adapter les dates des travaux forestiers en fonction de la présence de l'ours (en règle générale, les périodes favorables vont du 1<sup>er</sup> janvier au 15 mars et du 16 juin au 31 octobre). Des techniques de débardage moins traumatisantes ont pu être proposées, par exemple l'usage du câble. L'accès de toutes les pistes de débardage existantes doit être barré physiquement, afin d'éviter une utilisation intensive (chasseurs, touristes, motos vertes, etc...). Toutes les dessertes doivent être réglementées, en ce qui concerne la circulation motorisée. Nous soutenons cette idée forte que seuls les usagers professionnels puissent utiliser les dessertes existantes, il faut pour cela que cessent les passe-droits et que les transgressions soient verbalisées.

## Un habitat qui se dégrade !

Plusieurs projets perturbants, sont programmés en Haut-Comminges, dont la réalisation signifierait une nette régression du point de vue de la protection de l'environnement.

-L'aménagement d'une route touristique vers le Port de Bales, a été présenté par le Conseil Général de la Haute-Garonne en commission des sites le 12 mai dernier, avec pour objectif de favoriser le tourisme estival et de relier la vallée d'Oueil et la vallée de la Barousse. Si cette voie, utilisée à des fins pastorales et touristiques, se transformait en route à grande échelle, il est à craindre que le site serait irréversiblement dégradé.

-Des aménagements lourds en site vierge sont à l'étude : Parc de vision de Boutx le Mourtis, agrandissements de stations de ski, dessertes forestières, exploitation dans le bois de Saint-Jean (Luchonnais).

La non application de clauses d'exploitation forestière a eu des conséquences néfastes pour la réintroduction en occasionnant de multiples dérangements en forêt privée. A la suite du dérangement de Mellba en 1997 à proximité de sa tanière, l'Association Nature Comminges a tenu à compléter le suivi par un travail de recensement des propriétaires privés situés dans les sites vitaux pour tenter de prévenir tout risque de dérangement ultérieur.

## Quelques petites avancées...

Dans le cadre du schéma de mobilisation des bois rive gauche de la Pique entre Luchon et Cierp, l'ONF a envisagé le cadre de l'exploitation à l'échelle d'un massif entier. Il faut suivre l'avancée de ce schéma pour que cette approche globale qui intègre toutes les particularités du site, (qu'elles soient d'ordre écologique ou technique), se traduise concrètement par une gestion coordonnée des activités humaines à l'échelle du massif entier.

-Dans le cadre de ce bilan, plusieurs organisations, dont Nature Comminges, se sont opposées avec succès, à deux projets de desserte en zone sensible : le prolongement de la route forestière de Hourmigué à partir du col de Fourques et une liaison entre Lège et Guran. Une étude est cependant en cours sur le versant de la Barousse pour réaliser ces dessertes qui n'ont pu être réalisées sur le versant luchonnais. A suivre...

-Lors de la réunion du comité de massif chargé d'examiner les Unités Touristiques Nouvelles, en application de la loi montagne, le 7 mai le feu vert été donné à une restructuration du domaine skiable de Peyragudes. Par contre, l'extension des pistes et des remontées mécaniques en site vierge, le Cap des Hittes, a été prudemment refusé. C'est une affaire à suivre avec vigilance...

## Réconcilier l'ours et le berger, c'est possible !

A ce jour, aucune œuvre de restauration de la faune pyrénéenne n'a pu se faire contre la volonté des populations locales ! Toutefois, l'acceptation de la présence du grand fauve et la vie en bonne intelligence avec lui, est un travail de longue haleine qui n'autorise en aucun cas le regrettable concert médiatique auquel nous avons assisté cet été. Certains éleveurs de moutons, notamment dans les montagnes de l'Ariège, pensent que le plan de sauvegarde du plantigrade menace jusqu'à l'existence même de leur profession. Pourtant, pendant des siècles, l'ours, quoique indésirable, a côtoyé le berger alors que le pastoralisme était florissant. Autrefois, si l'ours croquait une brebis, une vache accidentée ou un cochon, la présence du berger la nuit sur les estives réduisait considérablement les dégâts. Cette tradition de gardiennage demeure encore assez vivace dans les Pyrénées béarnaises où l'on enregistre des taux d'attaques relativement faibles (en 5 ans, seules 140 brebis, plus une vache et un cochon ont été tuées par l'ours). Le problème de la prédation sur les troupeaux domestiques, dissimule peut-être un malaise plus profond lié à l'absence de main d'œuvre et de gardiennage sur des estives où le nombre de bêtes par troupeau a largement augmenté. Aujourd'hui, l'agriculture de montagne est en difficulté et les jeunes agriculteurs, bien souvent, ne veulent plus reprendre l'activité familiale. Il manque souvent des bras pour faire les foin dans la vallée alors que les troupeaux sont déjà livrés à eux mêmes sur les estives. Ces troupeaux non gardés constituent des facteurs aggravants pour les attaques. L'élevage extensif prédominant en Haute-Ariège et dans le Haut-Comminges, laisse à la fin de la saison des pertes qui ne sont pas comptabilisées officiellement et des brebis victimes d'agresseurs multiples en altitude. Ces attaques sont mises sur le dos de l'ours qui cristallise tous les problèmes humains du moment, y compris les problèmes sociaux. C'est une constante dans les Pyrénées ! En l'absence de main d'œuvre, que faire pour soutenir une culture pastorale en déclin depuis la disparition de l'ours des Pyrénées-centrales ? Dans certaines régions de forte prédation (Abruzzes, ex-Yougoslavie, cordillère Cantabrique), la prévention des attaques d'ours est traditionnelle. Dans ces régions, des races de chiens de défense et d'accompagnement des troupeaux ont été sélectionnées pour les protéger efficacement des prédateurs (ours, loup). Les éleveurs de Colombie Britannique, qui connaissent la plus grande densité d'ours, de loups, de coyottes au monde, cohabitent avec ces espèces, grâce aux chiens de protection parfaitement intégrés à la vie du troupeau. Dans les Pyrénées, le chien patou est la seule race locale qui permet de protéger efficacement les bêtes contre tout agresseur. En complément, la création de postes de bergers itinérants, permet de créer des emplois afin de

sécuriser le bétail. Pour toutes ces raisons, nous pensons que la contrainte liée à l'ours, ne justifie en rien l'éradication ou le parage d'animaux sauvages que demandent certains. La décision du Préfet de l'Ariège d'appliquer le protocole d'intervention en cas d'ours à problème (capture avec pose d'un collier), constitue une mesure plus sage. Elle entraîne cependant le risque de destruction d'ours lié au piégeage, et l'accoutumance de voir des animaux suivis par collier émetteur. Aujourd'hui, si la survie du pastoralisme est la clé de voûte du maintien d'une économie montagnarde, et du tissu social des vallées, la présence de l'ours n'a rien d'une anomalie et doit être conçue comme un atout pour l'avenir.

La reconnaissance de l'ours par le berger en tant qu'élément du patrimoine national reste un défi à relever collectivement, en associant les différents acteurs dans une instance de concertation regroupant toutes les parties concernées. Des moyens nouveaux doivent aussi être débloqués pour le gardiennage : création de nouveaux emplois locaux de bergers itinérants et l'aide à l'installation de jeunes agriculteurs et de nouveaux bergers avec une prime spéciale en zone à ours.

### Le programme LIFE

Le Programme LIFE de restauration de l'ours brun dans les Pyrénées est un effort particulier qui s'insère dans un programme plus général de reconstitution de la faune pyrénéenne (bouquetin, gypaète barbu) et de soutien à l'économie montagnarde, grâce à des aides de l'Union européenne dont le montant s'élève à 12 millions de francs. Plusieurs aides en direction des populations locales sont prévues comme dans le domaine forestier sous forme de compensations financières en cas de reports de coupes par exemple. D'autres indemnités sont prévues au coup par coup en cas d'attaques sur les troupeaux domestiques. Aussi importantes soient elles, ces indemnités ne compenseront jamais le traumatisme psychologique vécu lors des prédatons, souvent lourd de conséquences pour le troupeau et son propriétaire. Le plan de préservation de l'ours brun des Pyrénées n'ignore pas ce problème puisqu'il prévoit, en plus des compensations financières, des aides destinées aux bergers transhumants pour mettre en place des techniques d'effarouchement. Des équipements de cabanes, de radio-téléphones qui ont été financés dans le cadre du programme LIFE, ne doivent pas faire oublier que le programme de restauration de l'ours dans les Pyrénées ne se limite pas à l'environnement. Il va aussi de pair avec le mieux vivre du berger !

### Quelques chiffres

- **444 270 F (H.T.)**, c'est le montant destiné aux indemnités entre 1994 et 1998, dans le cadre du programme LIFE.
- **4200 194 F (H.T.)** destinés au financement de chiens de protection, d'hélicoptages, de parcs de contention, d'amélioration de gardiennage, d'animation, de bergers itinérants, de téléphones portables et d'aménagements de cabanes. Le financement de ce programme est assuré par l'Union européenne et par le Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement.